

Communiqué de presse

4 MARS 2024

MOBILITÉS

Descente du bus à la demande après 22h

Le saviez-vous : depuis septembre 2023, Île-de-France Mobilités propose aux passagers une dépose du bus au plus proche de chez eux, gratuitement, le soir après 22h. Mode d'emploi.



La nuit, circuler seul(e) dans les rues désertées peut être déplaisant. Pour **lutter contre ce sentiment d'insécurité**, Île-de-France Mobilités expérimente, avec le soutien de la CASGBS, la descente du bus à la demande.

Nouvelles lignes :

- **la ligne Express 1**, qui dessert Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq, Le Port-Marly, Louveciennes, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles entre les gares de Versailles Chantier et Saint-Germain-en-Laye ;
- **la ligne 10**, qui dessert Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq et Marly-le-Roi entre la gare de Saint-Germain-en-Laye et la mairie de Marly-le-Roi ;
- **la ligne R1** qui traverse Saint-Germain-en-Laye entre sa gare et le lycée Léonard de Vinci ;
- **les lignes R2N et R2S** qui traversent Saint-Germain-en-Laye depuis et jusqu'à sa gare ;
- **la ligne R4** qui dessert Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy entre la gare de Saint-Germain-en-Laye et le collège André Derain de Chambourcy.

Rappel des lignes déjà concernées :

- **la ligne A** (Le Vésinet, Chatou, Carrières-sur-Seine, Houilles) ;
- **la ligne C** (Le Vésinet, Chatou, Montesson, Carrières-sur-Seine, Houilles) ;
- **le Bus de soirée** (Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq) ;
- **la ligne 272** (Sartrouville, Bezons, Argenteuil) ;
- **la ligne 9** (Sartrouville, Argenteuil) ;
- **la ligne N24** (Sartrouville, Bezons) ;
- **la ligne 259** (Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq, Le Port-Marly, Louveciennes) ;
- **la ligne N153** (Saint-Germain-en-Laye, Le Vésinet, Chatou).



La descente à la demande, c'est quoi ?

Que vous soyez une femme ou un homme, c'est la possibilité de demander au chauffeur, lors de votre montée dans le bus ou, au plus tard, à l'arrêt précédent, de vous arrêter **au plus près de votre destination, entre deux arrêts de bus.**

Comment ça marche ?

- > L'arrêt demandé doit se trouver **sur l'itinéraire de la ligne.**
- > La demande doit être faite à la montée ou au moins 1 arrêt avant votre destination.

Le conducteur détermine le meilleur endroit pour vous permettre de descendre en toute sécurité : au plus près de votre destination bien-sûr, mais aussi **à un endroit bien éclairé, avec une bonne visibilité et proche d'un cheminement piéton.** La descente entre deux arrêts se fait par la porte avant.